



NOTE-EXPRESS

NON PROTÉGÉ

DESTINATAIRES : Lycées militaires, SDR/BC (intéresse le Col Fouyet et le CBA
(pour action) Léonard-Bourgoin).

DESTINATAIRES : BLDAF, BLDAF/SLM
(pour information) **5 0 2 7 5 1**

Tours, le 02/02/2021

N°

/ARM/RH-AT/ COMFORM/CEN/NP

OBJET : CPGE ECG et Concours ESM SES

RÉFÉRENCES :

- a) Arrêté du 5 janvier 2021 définissant les programmes de la classe préparatoire économique et commerciale générale (ECG).
- b) Arrêté du 5 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 23 mars 1995 définissant la nature des classes composant les classes préparatoires économiques et commerciales aux grandes écoles.
- c) Arrêté du 5 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 23 mars 1995 définissant l'organisation générale des études et des horaires des classes préparatoires économiques et commerciales aux grandes écoles.

PRIMO : La présente note entérine les modifications structurelles des CPGE économiques et commerciales arrêtées par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

alpha : Les CPGE économiques et commerciales inscrites au nombre des formations des lycées de défense relevant de l'armée de terre seront désormais appelées ECG (économiques et commerciales générales)

bravo : Le programme de sciences sociales sera celui d'économie-sociologie-histoire du monde contemporain (ESH).

charlie : Le programme de mathématiques sera celui de mathématiques appliquées.

SECUNDO : Les épreuves écrites et orales des concours SES d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr porteront sur les programmes susmentionnés.

TERTIO

: Les dispositions de la présente note prennent effet à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 pour les classes de première année, et à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 pour les classes de seconde année ; de la session 2023 du concours SES ESM.

Général de division Philippe César BALDI
commandant la formation de l'armée de Terre

